

Edward Heath, Mémoires d'une vie

Légende: Dans ses Mémoires, Edward Heath, ancien Premier ministre britannique, se souvient du vote favorable de la Chambre des Communes qui, le 17 février 1972, se prononce par 309 voix contre 301 pour l'adoption de la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE.

Source: HEATH, Edward. *The Course of My Life, My Autobiography*. London: Hodder and Stoughton, 1998. 767 p. ISBN 0 340 708 522. p. 382-384.

Copyright: (c) Traduction Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE)

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/edward_heath_memoires_d_une_vie-fr-5995aaa0-1fe2-46cd-855d-9c569fb6a531.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

Edward Heath, *Mémoires d'une vie*

[...]

Nous étions tous bien conscients qu'il nous restait un dur labeur à finir dans les mois à venir, le Parlement devant encore faire passer dans la législation britannique le projet de loi sur l'adhésion. Je suis retourné pour la première fois au Palais d'Egmont au début de mars 1998 pour assister à un dîner en hommage aux relations étroites qui liaient Londres et Bruxelles. C'était un cadre chargé de souvenirs très denses.

Le Parti travailliste et nos propres dissidents étaient persuadés que le projet de loi comprendrait plus de 1000 articles. Harold Wilson avait chargé Michael Foot et Peter Shore, deux opposants à l'adhésion, de saboter la loi, et ils étaient déterminés à faire traîner en longueur les débats parlementaires aussi longtemps que possible. Le projet de loi avait été préparé avec beaucoup d'habileté par Sir Geoffrey Howe, l'adjoint du procureur général, et Sir John Fiennes, premier conseiller au Parlement, afin de trouver un équilibre entre notre souhait d'avoir une loi bien ficelée, qui ne présenterait pas le flanc aux attaques, et la nécessité de préserver un véritable débat sur les problèmes. Il ne fut pas question de la loi, qui comprenait douze articles et quatre annexes et avait été volontairement rédigée afin de fausser ou d'écourter le débat. Et si un projet de loi court et bien ficelé offre par nature moins de champ à l'obstruction parlementaire et aux amendements destructeurs qu'un texte plus long, la concision est également synonyme de clarté. Le projet de loi était tellement concis, son objectif et ses implications ne pouvant être plus clairs, qu'il eut la vertu de concentrer le débat parlementaire sur les questions réellement importantes. Le 6 mars, le Parti travailliste déposa une motion de censure contre le texte du projet de loi, mais elle fut rejetée par une majorité de quarante-sept voix, et aucun Conservateur ne vota contre le gouvernement. Même Enoch Powell, aujourd'hui encore anti-européen convaincu, annonça qu'il ne pourrait «absolument pas soutenir une déclaration... qui accuse le gouvernement d'être de mauvaise foi». Un projet de loi comportant 1000 articles n'était pas nécessaire et, de plus, aurait été incompréhensible pour tous.

La seconde lecture du projet de loi dura trois jours, du 15 au 17 février 1972. Ce vote serait toujours difficile vu qu'il n'y avait jamais la moindre possibilité de permettre un vote sans consigne dans la législation en vigueur pour valider le projet de loi sur les Communautés européennes. La plupart des Travaillistes dissidents qui avaient voté avec nous en octobre ne voulaient pas nous offrir publiquement leur soutien pendant les dernières étapes. Quelques-uns d'entre eux prétendaient que c'était au gouvernement de promulguer sa propre loi. David Owen a qualifié sa décision de voter avec la direction des Travaillistes au cours de la seconde lecture comme «le pire des bulletins que j'ai jamais déposés au Parlement, et l'un pour lesquels j'ai le plus honte». Roy Jenkins l'avait décrit comme un «jour de misère». Toutefois, le Parti libéral resta ferme, grâce à la décision de Jeremy Thorpe de traiter cela comme une importante question de conscience. Thorpe était un homme politique né et le leader accompli des Libéraux, certainement grâce à qui son petit parti restait soudé. Son expérience acquise à l'Oxford Union lui rendit grand service comme débatteur, et, malgré le pouvoir limité de son parti, il pouvait être un président de poids à la Chambre des communes.

Dans les bureaux des parlementaires chargés de la discipline du parti, le moral fluctuait au gré des intentions de vote dans les jours précédant le scrutin décisif de seconde lecture. Finalement, la motion fut votée par 309 voix contre 301. Quinze Conservateurs, dont John Biffen, Neil Marten et Enoch Powell votèrent avec l'opposition. À l'annonce des résultats, les députés du Parti travailliste déclenchèrent un violent tumulte. Je pouvais lire le soulagement sur le visage des députés travaillistes pro-européens qui avaient été forcés de voter contre leur conscience. Il y avait un chahut monstre et Bob Mellish dû empêcher une foule de sympathisants de gauche en colère d'entraîner Jeremy Thorpe à travers la Chambre, l'accusant d'être responsable du résultat du scrutin. On l'avait échappé belle, mais comme l'a commenté le *Times* du 18 février, «C'est une majorité de 112 voix qui traduit le point de vue réel de la Chambre des communes sur la valeur d'une question. Une majorité de huit voix rend compte d'un arrangement politique... Au mois d'octobre dernier, il y a eu un scrutin de jugement, la nuit dernière, une mécanique de parti. Dans un vote de parti de ce type, un écart d'une voix est bien suffisant.»

[...]